» Ce rapport peut se résumer à peu près comme suit :

» Si on admet :

» 1° Que les lanternes à gaz éclairant les rues particulières seront les mêmes que celles placées dans le réseau des voies publiques, qu'elles brûleront, comme elles, 200 litres de gaz à l'heure, et qu'elles seront allumées toute la nuit;

» 2° Que les propriétaires desdites rues paieront l'installation de ces lanternes et de leurs branchements, plus une part contributive dans les frais de pose de la conduite maîtresse correspondant à ce qui serait nécessaire pour l'alimentation des dites lanternes.

» 3° Qu'ils paieront une redevance annuelle fixe par mètre courant de front à rue pour désintéresser l'usine à gaz des frais d'entretien, de nettoyage, d'allumage et de fourniture du gaz ;

» 4° Que l'ensemble de ces frais, tant d'installation que d'exploitation, ne représente pas, pour les intéressés, une charge plus lourde que la redevance annuelle de 50 francs par lanterne qui est exigée des propriétaires des rues particulières à Roubaix.

» On trouve que toutes ces conditions sont couchées en faisant payer aux intéressés, par mètre courant de front à rue, une somme de 2 fr. 40, une fois payée pour frais d'installation, et une redevance annuelle de 0 fr. 55 pour consommation de gaz et entretien des appareils.

» Il y a lieu d'observer, à ce sujet, que, moyennant ces versements, l'usine à gaz, bien qu'étant exactement désintéressée des frais spéciaux relatifs à la construction, à l'installation et à l'entretien des appareils, n'en perdra pas moins environ 3 centimes par mètre cube sur le gaz fourni, mais il est vrai de dire qu'elle espère trouver une compensation de ce sacrifice par la fourniture du gaz dans les maisons.

» On peut ajouter que les rues particulières, malgré ces charges, seront mieux traitées, quant à l'éclairage, que partout ailleurs puisque, en effet, les lanternes consommeront 200 litres de gaz à l'heure au lieu de 140 litres qui est le débit adopté presque partout, notamment à Roubaix, et qu'au surplus ces mêmes lanternes resteront allumées toute la nuit, au lieu d'être éteintes à 11 heures du soir.

» En résumé, messieurs, les conditions à faire signer par les propriétaires des rues particulières seraient les suivantes :

» 1° Paiement à la ville des sommes fixées ci-dessus, c'est-à-dire celle de deux francs quarante centimes de front à rue le mètre courant, une fois payée, pour tous frais d'installation, et celle de cinquante-cinq centimes annuellement, aussi par mètre courant pour l'éclairage ;

» 2° Droit pour l'usine à gaz d'établir, dans les rues en question, tels tuyaux qu'elle jugera nécessaires pour assurer tant l'éclairage de la rue que celui des maisons particulières et la bonne répartition du gaz dans le quartier;

» 3° Lesdits tuyaux ainsi que les appareils d'éclairage de la rue avec leurs branchements resteraient, pour la totalité, la propriété exclusive de la ville;

» 4° Les intéressés se constitueraient, dans chaque rue, en syndicat, représenté, vis-à-vis de la ville, par un délégué pécuniairement responsable;

» 5° L'abonnement pour l'éclairage au gaz de la rue serait consenti pour une durée de dix ans.

» L'unanimité des membres desdites commissions, présents à la réunion, m'ont chargé, Messieurs, de vous demander de vouloir bien donner votre approbation aux conditions énoncées ci-dessus. »

— Adopté.

Les élections municipales. — On a commencé, mercredi, la distribution des cartes d'électeurs : elles sont de cinq couleurs correspondant aux cinq bureaux de vote, savoir : 1er bureau, Hôtel-de-Ville, jaune; 2e bureau, Bourse du commerce, vert; 3e bureau, Ecole de la rue des Orphelins, rouge; 4e bureau, Hôtel-Dieu, violet; 5e bureau, Ecole de la rue de Gand, grise.

Le concours herticole. — On sait que l'emplacement désigné pour les plantes pouvant supporter le plein air est le futur square de l'Hôtel-de-Ville, qui offre toutes les facilités possibles pour y établir des rocailles, des massifs et autres ornements des plus beaux jardins. Mais pour cela il était nécessaire de s'y prendre longtemps à l'avance. Aussi a-t-on commencé mercredi les premiers travaux consistant à clore ce vaste terrain par une solide clôture en planches.

Les fêtes du Centenaire. — Une grande réunion a eu lieu, mardi soir, dans l'ancienne salle de la Justice de paix de l'Hôtel-de-Ville, la seule disponible qui reste actuellement; la plupart des membres des comités étaient présents.

M. le Maire a récapitulé tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, et a constaté avec une grande satisfaction que personne ne marchandait son concours.

Il a été fait appel aux personnes de bonne volonté qui voudraient bien se charger de listes de souscription, et visiteraient leurs amis, pour arriver à compléter la somme nécessaire, pour donner aux fêtes des 20 et 21 mai un éclat digne de la ville de Tourcoing.

Le dévoué vice-président, M. Masure-Six, a ensuite proposé de répartir en trois sous-comités les diverses parties de l'organisation du cortège, ce qui a été adopté avec empressement.

Le 1er sous comité, composé de MM. Carlos Florin, Georges Lombard, Romain Flipo, Flipo-Dubar et Frère-Glorieux sera chargé de tout ce qui a rapport aux uniformes des hommes de troupes.

Le 2e sous-com té sera chargé de tout ce qui concerne la reconstitution du Fossé du Bailly et du camp Français à établir au parvis Saint-Christophe et place Charles Roussel. Il se compose de MM Georges Desurmont-Desurmont, Bigo, Félix Muller, Edmon Masurel, Jules Watteeuw et Jean-Baptiste Maillard.

Le troisième sous-comité ne sera constitué qu'à la prochaine séance. Il sera recruté parmi les jeunes gens de la ville qui représenteront les officiers de l'époque, et qui seront en mesure de prendre à leur charge la dépense des uniformes.

En résumé on peut affirmer en toute assurance que, jusqu'ici, tout a marché à souhait et que déjà le plus fort est fait.

Le laboratoire municipal. — Au mois d'août dernier, le Conseil municipal a voté la somme nécessaire à la création d'un laboratoire pour la vérification des denrées de toutes sortes, et qui devait être installé dans une dépendance du lycée de Tourcoing. On désignait aussitôt, comme directeur, le professeur de chimie.

M. Tack, l'auteur de la proposition, fut aussitôt chargée de s'entendre avec les personnes intéressées dans l'affaire, pour activer les travaux le plus possible, de manière à pouvoir commencer les opérations le 1er janvier au plus tard. Or, on nous assure que tout ce qui a été fait jusqu'ici se réduirait à un trou percé dans la muraille, pour le passage des tuyaux de décharge.

A ce compte-là, les falsificateurs pourront encore dormir longtemps sur les deux oreilles.

L'ornementation extérieure de Saint-Christophe. — Les travaux de ravalement des pierres de la façade principale touchent à leur fin; et hier mercredi, on a mis en place la première des statues destinées à garnir les deux grandes niches pratiquées au-dessus des portails latéraux. Cette statue représente Saint Joseph, tenant l'Enfant Jésus qui sourit, sur le bras gauche.

L'autre sujet, de mêmes dimensions, représente le Sacré-Cœur.

Ces deux statues, don de M. L. B..., qui demandent à n'être vues qu'à distance, ont, de cette hauteur, le plus bel effet.

Elles ont été exécutées dans les ateliers de M. Clément, rue Victor Hugo, sous la direction du sculpteur bien connu, M. F. Mayer, de Roubaix.

La mission. — La mission, dont nous avons déjà parlé, commencera dimanche prochain, à la grand'messe, dans les diverses paroisses de la ville : les prédicateurs, les R. P. Rédemptoristes, seront répartis comme suit :

Quatre à Saint-Christophe; cinq à Notre-Dame, dont un prêchera en flamand à l'église Saint-Jacques; trois à Notre-Dame-de-Lourdes; trois à Saint-Joseph de la Croix-Rouge, et trois au Sacré-Cœur.

Les R. P. Rédemptoristes n'ont pas donné de mission, à Tourcoing, depuis 1886. On n'a pas oublié combien alors les exercices ont été suivis, et bien certainement, l'empressement ne sera pas moins grand cette année.

Coups de revolver. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, le quartier de la rue Saint-Jacques a été mis en émoi par des détonations d'arme à feu. Plusieurs coups de révolver ont été tirés sur un passant par un sieur Ghesquierre, le malheureux aveugle qui se tient chaque dimanche sur le parvis de Notre-Dame. Ghesquierre croyait, paraît-il, tirer sur l'amant de sa femme. Heureusement les balles se sont égarées dans la façade d'une maison. Ghesquierre a été arrêté.

Une lugubre erreur. — Deux décès étaient survenus ces jours-ci à l'Hôtel-Dieu et les deux femmes décédées devaient être enterrées, la première mercredi matin et la seconde jeudi matin.

La première était une femme d'un certain âge, faisant partie de l'Association des Mères Chrétiennes; tous les parents et une délégation des consœurs, avec la bannière, ont assisté à la cérémonie, mercredi.

Un oncle de la jeune fille, la seconde décédée, dont les funérailles devaient avoir lieu mardi matin, avait tenu à embrasser sa pauvre nièce et à lui dire un dernier adieu. On souleva le suaire qui recouvrait la figure de la morte. C'était la vieille femme. La jeune fille avait été mise, par erreur, dans le cercueil préparé pour la vieille femme.

Les funérailles de la femme ont été remises à aujourd'hui. On disait qu'il était indispensable de procéder à l'exhumation de la jeune fille.

Ménagères ! — Goûtez le *délicieux beurre* de la grande laiterie d'Oostcamp à **3 fr. 50** le kilog.

Dépôt chez Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, Tourcoing. 76573

Un hardi coquin. — Mardi soir, Pierre Dassonville, âgé de 68 ans, marchand de papiers à lettres, né à Guisnes et François Merlot, 28 ans, né à Parenty (Pas-de-Calais), croyant qu'il leur était loisible de choisir leur auberge en demandant un billet de logement, avaient laissé leurs bagages chez M. Deslombes, rue de l'Amiral Courbet, avant de se présenter à la police; mais comme on établit un roulement régulier entre ce dernier établissement et « La Botte de Paille, » c'est de ce côté qu'ils furent envoyés.

En sortant du poste, Merlot dit à son compagnon d'infortune, qu'étant plus jeune que lui, il irait reprendre les bagages chez M. Deslombes et les porterait à la «Botte de paille.»

Mais on l'attendit en vain ; et, mercredi matin, le malheureux colporteur constatait qu'il manquait de sa boîte une montre en nickel, une chemise, et un pantalon !

Merlot s'était dit autorisé par Dassonville à prendre ces objets qu'il allait lui remettre au logement désigné par la police.

Le coquin a dû quitter la ville le soir même.

Marcq. — *Un batelier qui se noie.* — Jules Maës, âgé de 63 ans, né à Dunkerque, patron de la bélandre « La Belle-Julie », chargée de grains pour le compte de M. Catry, était amarrée au quai de déchargement des moulins. Lundi dernier le batelier reçut la visite d'un neveu, et on passa, avec le domestique du bateau, une partie de la journée à l'estaminet ; on ne se sépara qu'à 8 h. 1/2 du soir.

A peine le domestique était-il descendu dans sa cabine, à l'avant du bateau, qu'il entendit la chute d'un corps dans l'eau; il courut aussitôt à la cabine principale, à l'arrière, occupée par le patron, et la trouva vide.

On fit immédiatement des recherches et on retira bientôt le corps du malheureux batelier. Tous les soins ont été inutiles : l'asphyxie était complète.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

Bourse linière. — Lins de pays. — Les lins sont à peu près épuisés en campagne. Prix très bien tenus.

Lins de Russie. — Les affaires ont été des plus restreintes cette semaine, le peu qui s'est traité a été en lins rouis à l'eau à livrer. Prix faibles pour ces derniers, sans changement pour les lins rouis à terre.

Etoupes de peignage. — Les transactions sont peu importantes en ce moment.

Fils. — Les affaires continuent à être calmes ; prix fermes.

Fils de jute. — Un peu plus d'affaires que la semaine dernière. Prix sans changement.

Toiles. — Assez bon courant d'affaires ; prix fermes.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 28 février

En raison des réparations faites actuellement à la grande salle des mariages la séance a lieu dans le futur prétoire de la justice de paix.

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. V. Hassebroucq, maire.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire ; Diéval, adjoint : Louis Honoré, Ducoulombier, Salembien, Sénéfar, Honoré-Colson, Muller, Delphin Dumortier, Goube d'Anzin, Aug. Dalle, Despinoy, Dron, Herzin, Cruque, Tack.

Excusés : MM. Lefrançois, Dhal-Descy.

M. Masure, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, lequel est adopté.

Epuration des eaux de l'Espierre. — M. le Maire soumet le compte de gestion du syndicat de l'épuration des eaux de l'Espierre. Ce compte a été approuvé par la commission intercommunale: le Conseil ratifie cette décision et donne aussi un avis favorable aux prévisions du budget supplémentaire de 1893 et du budget primitif de 1894.

Nouveau Bureau de Bienfaisance. — M. le Maire propose d'employer les rabais obtenus sur l'adjudication des travaux à certaines améliorations dans l'agencement du nouveau Bureau de Bienfaisance, ou dans la crèche de la rue des Poutrains.

Construction d'aqueduc rue des Poutrains. — Une pétition a été adressée à l'effet d'obtenir la construction d'un aqueduc de la rue Nationale à la rue du Calvaire. L'étude du projet est renvoyée aux commissions des finances et de la voirie.

Service des eaux. — Le Conseil approuve un marché à passer pour la fourniture des compteurs en 1894 ; puis il approuve le cahier de charge pour l'adjudication de la fourniture d'appareils et d'accessoires de fontainerie et les travaux de terrassement.

Legs à la fabrique de l'église Notre-Dame. — Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'acceptation par la fabrique de l'église Notre-Dame d'un legs de 2,000 francs à elle fait par M. Pierre-Joseph Desreux.

Aliénation d'un terrain à l'hospice. — Le Conseil donne également un avis favorable à l'aliénation d'un terrain appartenant aux Hospices, acheté par M. Masquilier.

Don au Musée. — Le portrait en medaillon de M. Henri Paris, conseiller municipal décédé, a été fait par M. Eugène Ollé, sculpteur. La société « la Prévoyance », qui avait pris à sa charge les frais de ce médaillon, en a fait don au Musée.

L'emprunt relatif aux eaux potables. — Le Conseil ratifie une convention à passer avec le Crédit Lyonnais afin d'assurer le service de l'emprunt de 6.800.000 francs, moyennant une commission de 1/8.

Bourse à l'Institut de Ronchin. — Le Conseil accorde une 1/2 bourse à l'Institut des sourds-muets de Ronchin en faveur du jeune Georges Lebrun.

Cimetière du Blanc-Seau. — Le Maire est autorisé à passer un marché pour une vente d'arbres au cimetière du Blanc-Seau.

Société des anciens militaires. — Une demande de subside est présentée par cette société à l'effet d'acheter des fleurets. Renvoi à la commission des finances.

Réception de travaux de voirie. — Le Conseil homologue les procès-verbaux de réception des travaux d'entretien des chemins ruraux et autorise l'administration à solder les entrepreneurs.

Crédits supplémentaires. — Le Conseil vote quelques crédits pour parer aux insuffisances des prévisions budgétaires de 1893.

Cantines scolaires. — Le Conseil autorise le maire à prélever sur le crédit de 44.000 fr. voté, pour la formation de la caisse des écoles les fonds nécessaires pour assurer le fonctionnement des cantines scolaires.

Rue de l'Epine. — Les propriétaires riverains de cette rue sollicitent de nouveau la construction d'une chaussée pavée.

Société des courses. — La société des courses se propose de donner une réunion le lundi 21 mai afin de participer aux fêtes du Centenaire. Elle sollicite une subvention de 3,500 fr. s'engageant à laisser un espace déterminé pour les spectateurs non payants.

M. Tack demande pourquoi on soumet cette question au Conseil municipal, alors que la commission du Centenaire semble y être hostile. Si les courses doivent faire partie du programme des fêtes, il est juste que la somme de 3.500 francs soit prélevée sur le crédit de 50.000 francs.

M. le Maire dit que la commission des fêtes n'entendant pas faire entrer la subvention dans le crédit, il n'est pas pour sa part partisan de l'allocation d'un subside de 3500 francs.

Il est décidé qu'il appartient à la commission du Centenaire de voir s'il y a lieu de faire des courses le lundi 21 mai et dans ce cas de prendre les 3500 fr. sur le crédit présenté.

Baraques de la foire. — M. Masure, au nom de la commission des finances, soumet un cahier des charges pour la concession du droit exclusif de construire les baraques de la foire pendant 3, 6 ou 9 années à partir du 17 juillet 1894.

Adopté après quelques observations de détail de M. Muller.

Eclairage des rues particulières. — M. Sénéar donne lecture du rapport des commissions des finances, du gaz et de la voirie au sujet de l'éclairage au gaz des rues particulières. Nous avons reproduit plus haut le texte de ce rapport dont les conclusions sont adoptées à la majorité, non sans quelques observations de la part de MM. Cruque, Sénéar et Salembien.

Subventions à des sociétés musicales. — Sur un rapport de M. Cruque, le Conseil alloue un subside de 500 fr. à la fanfare du Point Central et un autre de même somme à la société chorale « Le Trouvère » afin de permettre à ces sociétés de prendre part au concours de Vincennes.

Demande de secours. — La commission des finances sur l'organe de M. Goebe-d'Anzin rejette la demande de secours de Mme Dhallin, veuve d'un receveur d'octroi, cette dame touchant déjà une pension de retraite de 302 francs.

Création de rues par la fabrique de la Madeleine. — Le Conseil n'a pas d'avis à émettre. Il se borne à faire remarquer que les rues projetées restaient soumises à toutes les exigences du règlement de voirie relatives aux rues particulières. (M. Séclar, rapporteur.)

Nuelle Lepers. — Le Conseil accepte l'offre d'un propriétaire riverain d'avancer les fonds nécessaires pour la construction d'un aqueduc.

Le clocher de Saint-Christophe. — M. Louis Honoré renouvelle son vœu tendant à une prompte réfection du clocher de Saint-Christophe.

M. le Maire répond qu'une combinaison financière est à l'étude et qu'en attendant, des mesures de précaution sont prises afin d'éviter les accidents.

Le service médical du Bureau de bienfaisance. — M. Delphin Dumortier avait déposé dans une précédente séance un vœu tendant à modifier le service médical actuel du Bureau de bienfaisance et à le remplacer par le traitement à la visite.

M. le Maire estime que le Conseil municipal n'est guère compétent pour statuer sur une question de ce genre; c'est à l'administration du Bureau de bienfaisance à s'en préoccuper.

M. Dron estime de son côté que le Conseil est en droit de formuler un vœu ; qu'il y a quelque chose à faire dans l'intérêt du bon fonctionnement du service médical ; mais il n'admet pas les moyens prônés par M. Delphin Dumortier.

M. Tack dit que la discussion de ce vœu en séance publique offre certains côtés délicats en ce qui concerne les médecins, l'administration charitable étant amenée à communiquer les décisions qu'elle a dû prendre à cet égard.

En résumé le conseil invite la commission du bureau de bienfaisance à étudier le moyen d'améliorer le fonctionnement du service médical.

Autres vœux de M. Delphin Dumortier. — Le conseiller demande que l'administration fasse des démarches à l'effet d'obtenir une permission de 5 jours pour les jeunes soldats de Tourcoing actuellement sous les drapeaux afin qu'ils puissent assister aux fêtes du Centenaire : les frais de route de ces jeunes gens seront à la charge de la ville.

Renvoi à la prochaine séance pour la prise en considération.

Service public d'hygiène. — M. Dron donne lecture du vœu précédemment déposé en séance en vue d'organiser à Tourcoing un service public d'hygiène.

M. le Maire entre dans de longues explications pour établir que l'administration n'est pas restée inactive et qu'elle a toujours pris, en cas d'épidémie, toutes les mesures de prévention exigées par les circonstances.

Le vœu de M. Dron est renvoyé à la commission des finances.

Le travail dans les usines. — M. Tack invite l'administration à veiller à l'application stricte de la loi de 1848, limitant à 12 heures la durée du travail dans les usines.

Des explications fournies, il résulte que dans certains établissements, on travaillerait jusqu'à 13 et 14 heures.

M. le Maire promet d'y aviser.

Le Conseil se constitue en comité secret pour examiner quelques demandes de secours de famille et la séance est levée à minuit un quart.

Concerts et Spectacles

Le Cercle de la Concorde, dont le siège est rue Pellart, donnera, le lundi 5 mars prochain, dans sa grande salle des fêtes au Cercle, une soirée bachique qui commencera à huit heures précises.

Mouveaux. — Le concert organisé par l'Association amicale des anciens élèves de l'école de garçons vient d'avoir lieu, en présence d'une assistance très nombreuse.

L'orchestre, sous l'habile direction de M. Guillaume, a obtenu un succès mérité dans l'exécution de *Sardanapale*, ainsi que dans *Capoul*, où le soliste, M. Henri Vandecastel, a soulevé les applaudissements de la salle entière, par son talent fout à fait remarquable.

La comédie *Le billet de Jocrisse*, a charmé l'assistance. Tous les acteurs ont très bien rempli leur rôle. Nous devons une mention spéciale à M. Arthur Lagache qui s'est particulièrement distingué dans le rôle principal de Jocrisse.

Les membres de la société le *Club Fin de-Siècle* de Roubaix qui avaient bien voulu prêter leur concours ont fait assaut de talent et d'agilité. Leurs travaux ont été appréciés. Les spectateurs conserveront un excellent souvenir du *Cheval Fin-de-Siècle*. Les Rois du tapis et les gymnastes, exécutant la pyramide des chaises se sont fait applaudir par leurs mouvements gracieux rendus avec un ensemble admirable.

Les poses plastiques remarquables par la ressemblance des scènes historiques qu'elles reproduisaient resteront longtemps gravées dans la mémoire des assistants. La scène comique et la baguette magique a beaucoup amusé le public. L'homme-serpent a étonné tout le monde par des dislocations incroyables. Nous adressons nos félicitations sincères à cette phalange d'artistes et à leur digne président, M. Bauwens, qui sait si bien la diriger.

MM. Fœlix, membre du club, Reckelbus et Lagache ont donné au concert une note très gaie par leurs chansonnettes comiques. Ils ont été bissés plusieurs fois ; l'auditoire leur faisait un chaleureux accueil dès qu'ils reparaissaient sur la scène.

MM. Evrard et Surmont, dans le duo qu'ils ont chanté, ont fait valoir les ressources d'une voix richement timbrée et très bien exercée. *L'Ermite et le chevalier* » leur a valu de bravos enthousiastes.

Nous adressons aussi nos éloges à M. Carlos Desurmont, qui a bien voulu se charger du rôle d'accompagnateur dont il s'est acquitté avec talent, ainsi qu'aux musiciens du petit orchestre et à leur chef, M. Victor Verbrugge.

Le public s'est retiré enthousiasmé, félicitant les organisateurs du concert Chacun gardera longtemps le souvenir de cette belle soirée.

TRIBUNAUX

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 28 février.* — LA RESPONSABILITÉ DU MEUNIER. — Voici une décision qu'il est bon de signaler à l'attention. Un meunier se refusait à rembourser la valeur du blé qui lui avait été confié à moudre : il invoquait le cas de force majeure, ce blé ayant été détruit dans un incendie.

Assigné devant le Tribunal de commerce, il se voit aujourd'hui condamner à payer la somme qui lui est réclamée. Dans les considérants du jugement le Tribunal rappelle que le façonnier est tenu en bon père de famille de la conservation de la marchandise à lui confiée et qu'il doit la faire assurer contre l'incendie s'il est exposé à n'être pas en mesure d'en rembourser la valeur.

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 28 février.* — RÉBELLION CONTRE LA GENDARMERIE. — Les lecteurs se souviennent des faits qui se sont passés, vendredi dernier, à la sortie de l'estaminet des « Trois Cloches », rue du Touquet à Tourcoing et qui ont été narrés en détail. Deux gendarmes de la brigade de Tourcoing avaient eu à leur tête de toute une bande de gens malintentionnés: et parmi les individus qui s'étaient particulièrement signalés, figuraient les deux Vandecastel, Henri, âgé de trente ans, et Désiré, ayant un peu plus de vingt-cinq ans, puis un au autre qui paraissait mener le mouvement, un certain Jean Cloedt.

Ce sont ces trois inculpés qui comparaissent : ils ont à l'audience une attitude plutôt piteuse; l'un d'eux essaie même de verser quelques larmes.

Ils sont condamnés Désiré Vaudecastel à quatre mois, Henri à six mois, Cloedt à quarante jours.

POUR UNE MALLE. — S'étant présenté, il y a une huitaine de jours, chez Caus, cabaretier rue de la Conférence à Roubaix, un ouvrier menuisier, Edouard Monnier, âgé de vingt-sept ans qui avait réclamé une malle lui appartenant, paraît-il.

On la lui avait refusée : c'est alors que Monnier s'était jeté sur Caus et l'avait frappé, puis s'en était allé après avoir cassé les vitres.

De là arrestation et comparution de Monnier qui se voit infliger quinze jours mais avec application de la loi Bérenger.

UN DOIGT MORDU. — Il y avait eu une difficulté entre une dame, Julie Verbeke et Mme Billiau, qui habitent toutes deux Roubaix, à propos d'un règlement de compte. Intervint alors le fils de cette dernière qui, suivant ce que déclarent la plaignante et un autre témoin, avait exercé des violences graves sur Mme Verbeke, qu'il avait même mordue à la main droite. Il résulte du certificat médical que cette dame aurait une incapacité de travail d'une quinzaine de jours.

Deux autres personnes appelées par le prévenu expliquent que, suivant elles, Mme Verbeke s'est fait sa blessure lorsqu'elle a été repoussée contre le chambranle de la porte : elle n'aurait donc pas été mordue.

A cette occasion, il y a à la barre un colloque assez animé entre deux jeunes filles qui apportent l'une et l'autre des versions contraires et se gratifient de l'épithète de menteuses.

Billiau est condamné à un mois de prison et 16 francs d'amende.

Tribunal civil de Lille. — *Audience des criées du mercredi 28 février.* — UNE MAISON sise à Croix, rue Baudin, 16, sur la mise à prix de 1000 fr. est adjugée pour 1010 fr. à M. Rombaut.

UNE MAISON D'HABITATION, rue du Trichon, 66, à Roubaix. Mise à prix, 3000 fr. Adjudicataire, Me Jaspar pour 9500 francs.]

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos de la margarine

Roubaix, le 27 février 1894.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu très attentivement, dans le *Journal de Roubaix*, l'article fort instructif, mais très édifiant, sur la fabrication de la *margarine*.

Les différentes opérations au moyen desquelles on parvient à *fabriquer* un amalgame fort malproprre et par conséquent très malsain, qu'on appelle la *margarine*, sont donc uniquement l'œuvre et le produit de la chimie.

Je constate que les vaches ne se prêtent en rien à cette opération pour laquelle on se passe complètement de leur concours. En d'autres termes, il *n'entre pas une seule goutte de lait* dans ce produit chimique dont l'usage malheureusement trop répandu est dû uniquement à son bon marché. On sait cependant combien est pénible la digestion de la margarine. — Inutile d'insister à ce sujet, les plaintes abondent.

Les consommateurs de la graisse-margarine sont édifiés complètement sur la *qualité* et les principes peu nutritifs de ce triste produit. Il est à souhaiter que chacun fasse usage de beurre véritablement pur; et cela dans l'intérêt de la santé publique.

Recevez, etc.

Un lecteur assidu du « Journal de Roubaix. »

NORD

Cour d'assises du Nord. — *Résultat d'ensemble de la session.* — Dix-sept affaires ont été soumises au jury ; MM. les jurés ont eu à statuer sur le sort de 24 accusés ; ils en ont acquitté 3 et condamné 21.

Les condamnés se décomposent ainsi : un à mort, 2 aux travaux forcés à perpétuité, 2 aux travaux forcés à temps, 5 à la réclusion et 11 à l'emprisonnement.

En outre de la peine de mort et des deux peines perpétuelles, la Cour a prononcé un total de 40 années de travaux forcés, 30 ans de réclusion, 29 ans et 4 mois de prison.

Elle a fait deux fois, pendant la session, l'application de la loi Bérenger.

Une bombe à Hazebrouck. — Mardi matin un ouvrier de l'*Indicateur d'Hazebrouck*, le relieur Lionet, en venant à son travail, a trouvé une petite bombe sur le seuil de la porte de la maison de M. Auguste Minne, rentier, rue de la Paix.

C'était une boîte ronde en fer-blanc ayant contenu des conserves alimentaires, haute de 10 à 12 centimètres, entourée en partie d'une grosse ficelle et enveloppée dans une feuille de papier bleu. De la plaque supérieure émergeait une mèche ayant de 4 à 5 centimètres.

Le relieur Lionet a porté l'engin au bureau de M. le commissaire de police qui a immédiatement ouvert une enquête.

L'émotion a été vive en ville pendant une partie de la journée, alors surtout que la veille il avait été beaucoup question du passage dans le pays d'un anarchiste étranger contre lequel un mandat d'arrêt était lancé. On était à se demander si après les bombes signalées dans plusieurs grandes villes les dynamiteurs viendraient envahir nos campagnes.

La bombe a été ouverte par M. Quéva, pharmacien, elle ne contenait que du sable, des cendres, de la terre glaise et un peu d'ouate.

C'est là une fumisterie de mauvais goût.

Un accident mortel à la gare d'Hazebrouck. — Le garde-frein, Alexis Hilmoine, célibataire, âgé de 25 ans, a été broyé, mardi, vers 2 heures de l'après-midi, à la gare de Bainbecque, par un train qui lui a passé sur le corps. On l'a relevé avec les deux jambes broyées, les bras coupés et une partie de la tête écrasée.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du mercredi 28 février.* — Georges Thieffry, boulevard d'Armentières 24. — Jean Vandeverscherenge, rue de la Barbe d'Or, cour Wagnon 8. — Eugène Allard, rue Sainte-Thérèse 19. — Charlotte Vanbutsele, rue des Filatures 39. — Gabrielle Dujacquier, rue de l'Hospice 5. — Maurice Fournier, rue du Moulin, cour Pennel 3. — Alfred Wimsingues, rue de la Perche, sentier de la Brasserie. — Jean Copejans, rue de Lannoy 157. — *Mariage.* — Ernest Honoré, 25 ans, avocat, rue du Grand-Chemin 47 bis, et Irma Parsy, 20 ans, sans profession, rue du Chemin-de-Fer 33. — *Déclarations de décès.* — Louis Leenaert, 2 ans 8 mois, Hôtel-Dieu. — Arthur Vanmarcke, 15 mois, rue de l'Ouest, courdu Grand jeu d'arc 13. — Philippine Moura, 34 ans, rue des Anges, cour Dupont 7. — François Caus, 10 mois, rue Malplaquet 7. — Oliva Schaeys, 10 mois, rue Bernard 48. — Clémence Leman, 2 mois, rue d'Alger, cour du Général Bayard 8. — Ysebaert, présenté sans vie, Hôtel-Dieu.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du mardi 27 février. — Hortense Leenknecht, rue Pin-de-la-Guerre. — Joseph Chantry, rue Nationale. — Edmond Vanteghem, rue de la Latte. — *Du 28.* — Marie Ghesquière, à la Croix-Rouge. — Sophie Dewaele, rue du Touquet. — Marie Delanghe, sentier de Neuville. — *Déclarations de décès du 27.* — Marie Ferret, 34 ans, soigneuse, Hôpital civil. — Hortense Verdonck, 30 ans, Hôpital civil. — Madeleine Descamps, 3 mois, rue de Menin. — André Crombez, 7 ans, rue Chanzy. — Maurice Cordier, 8 mois, rue St-Jacques. — Jean-Baptiste Desplanques, 74 ans, sans profession, rue de l'Alma. — Louis Holvoet, 16 ans, sans profession, sentier du Jambon. — *Du 28.* — Louis Destombes, 65 ans, tisserand, rue de la Croix. Théophile Demeyere, 53 ans, tisserand, rue de Gand. — Sophie Delecluse, 58 ans, sans profession, rue de la Blanche-Porte. — Louis Watteau, 52 ans, cordonnier, rue du Bus.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESMADRYL-DELPLANQUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Rosalie SURMON, veuve de M. Jacques DESMADRYL, décédée à Celles, le 27 février 1894, dans sa 84e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 1er mars, à 9 heures, en l'église de Celles.

BELGIQUE

Vol d'un coffre fort contenant 30.000 francs. — Hier soir, on a volé, avec escalade et effraction, au préjudice de M. Léopold Carpentier, demeurant rue du Compromis, à Anvers, un coffre-fort contenant 30.000 francs en valeurs, argent et bijoux. On soupçonne trois individus.

Mouscron — *Un incendie.* — Mercredi matin, vers six heures, un incendie s'est déclaré dans une meule de blé appartenant à M. Stock, cultivateur « fossé Saffre » à Mouscron et situé dans un verger, à quarante mètres de sa ferme.

Avertis par des passants, les gens de la métairie, aidés de voisins, se mirent en devoir de combattre l'élément dévastateur tandis que le tocsin se faisait entendre et qu'à cet appel les pompiers accouraient avec leur matériel d'incendie.

Malgré les prompts secours, on n'était maître du fléau que vers midi.

Les dégâts, couverts par une assurance, se montent approximativement à la somme de 1000 fr.

Templeuve. — *Un accident mortel.* — Mardi après-midi, vers trois heures, un fermier de Baillevl, M. Lefebvre, passait à proximité du château de M. de Villers et conduisait un chariot attelé de deux chevaux, quand il fit un faux mouvement qui le précipita de son siège sur le sol.

Il roula sous les roues qui lui passèrent sur la poitrine et sur la tête.

Le malheureux fit entendre des cris déchirants, puis rendit le dernier soupir.

Des passants relevèrent le cadavre et le portèrent dans une maison voisine.

Menin. — *Exploits de cambrioleurs.* — L'agent Debontridere, a arrêté mercredi matin, à l'estaminet « A la Lune », rue Royale, où ils étaient en logement, un ménage composé de Julien Gaspard, âgé de vingt-cinq ans, et Marie-Thérèse Vaessen, âgée de vingt-trois ans, ménagère.

Ils sont inculpés de vol d'un pantalon et d'une paire de souliers au préjudice d'un autre locataire M. Baillieu.

Tous deux ont été écroués au dépôt communal et de là à la prison de Courtrai.

L'enquête de M. Vanden Bossche, commissaire de police, a fait découvrir que les époux Gaspard-Vaessen ont à purger une peine qu'ils ont encourue pour vol et détournement à Verviers. Pour se soustraire à cette peine, ils avaient mis la frontière entre eux et la justice et demeuraient à Roubaix, rue du Tilleul.

Une femme brûlée vive à Escanaffles. — Un drame atroce vient de mettre en émoi la commune d'Escanaffles. Dimanche après-midi, une journalière, Marie Fourez, rentrait, après une absence d'une demi-heure, chez sa grand'mère, la veuve Vantieghem, âgée de soixante-quinze ans, avec qui elle habitait une maison de modeste apparence au hameau du Pont-à-Laye.

Elle fut toute surprise de voir une colonne de fumée sortir de la relaverie et de ne pas apercevoir sa grand'mère. Voulant savoir ce qui occasionnait cette fumée, elle entra dans le local et ouvrit une fenêtre pour la dissiper.

Un horrible spectable l'attendait : sa grand'mère gisait sur les dalles, affreusement brûlée. Elle ne donnait plus signe de vie.

Le docteur Pecquereau, de Celles, mandé immédiatement, ne put que constater la mort due à l'asphyxie et aux brûlures. La victime avait le cou tuméfié. L'épiderme était brûlé principalement sur le ventre et le dos.

On suppose que la veuve Vantieghem a mis elle-même le feu à ses vêtements à la suite de chagrins domestiques, elle avait manifesté, à plusieurs reprises, l'intention de mettre fin à ses jours.

Menin. — *Réunion du Conseil communal.* — Les membres de l'assemblée communale se sont réunis en séance publique, le mardi 27 février à cinq heures de relevée, dans la salle ordinaire des délibérations de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le bourgmestre.

Etaient présents : MM. Vanden Berghe, bourgmestre; A. Capelle et J. Valcke, échevins; G. Barbe, Eug. De Coercq, E. Vanlaere, P. Denturck, L. Vuylsteke, V. Pype, Ch. Verkindere et L. Peeters, secrétaire.

Absents : MM. le Dr Alb. Pardoen et J. Fonteyne.

M. le secrétaire a donné lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté sans observation.

On aborde ensuite l'ordre du jour.

M. le Bourg